



# LETTRE DE BRICE RABASTE

## Maire de Chelles

FÉVRIER 2024 - N°18

## SPÉCIALE FINANCES

La « Lettre du Maire », un outil privilégié à la disposition des Chellois pour être informé régulièrement de l'avancement des réalisations de l'équipe municipale.

*Chère Madame, Cher Monsieur,*

« Grâce à notre gestion rigoureuse, la dette a diminué de 17 millions d'euros »

« Depuis 2 ans, nous devons faire face à une explosion des coûts pour la ville »

« Nous sommes contraints de lancer un grand plan d'économies pour ne pas augmenter les taux d'imposition »

Chaque année, je vous rends compte de la situation financière de notre Ville. Depuis 2014, nous faisons tout notre possible pour maîtriser au mieux le budget municipal, pour continuer d'investir pour améliorer le cadre de vie, en faisant face à un contexte économique difficile et dégradé.

Lors de notre prise de fonctions, nous avons dû affronter, avec mon équipe, une dette insoutenable de 75 millions d'euros et une forte baisse des dotations de l'État. À l'époque, nous avons été placés sous la surveillance de la Préfecture et étions proches de la mise sous tutelle de l'État.

Grâce à une gestion rigoureuse de notre budget et un grand plan d'économies, nous avons réussi à faire baisser notre dette de 17 millions d'euros, tout en investissant dans de grands projets utiles (écoles Jules Verne et Louis Pasteur, vidéo-protection, rénovations de voirie, éclairage public, plantations d'arbres, etc.). Les dotations de l'État n'ont, elles, pas cessé de baisser. Dans le même temps, les communes ont continué à pallier le désengagement de l'État et à récupérer toujours plus de compétences. Une situation d'autant plus compliquée pour Chelles qui dispose de moins de dotations financières que d'autres villes de taille équivalente. Depuis 2 ans, nous devons faire face à une explosion des coûts pour la ville : la hausse du prix de l'énergie et des repas de la cantine, la décision de l'État, sans compensation financière, d'augmenter les fonctionnaires et l'inflation générale.

En 2024, nous sommes contraints de lancer un grand plan d'économies pour ne pas augmenter les taux d'imposition et équilibrer notre budget tout en préservant les services publics et les projets utiles pour les Chellois.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour Chelles.

*Bien à vous,*

**Brice Rabaste,**  
Votre Maire

## NOS RESSOURCES RESTENT IMPACTÉES PAR LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Depuis 2014, les dotations de l'État n'ont cessé de baisser. Pour la Ville de Chelles, cela représente une perte de ressources cumulée de 27,2 millions d'euros. Cette perte impacte lourdement le budget de la Ville, d'autant que nous devons assumer de plus en plus de compétences.

### Montant des dotations de l'État



**-27,2  
millions €**  
(perte de ressources  
cumulée depuis  
2014)

## UN BUDGET FRAGILISÉ PAR LA HAUSSE DES COÛTS

Le contexte économique et géopolitique actuel, qui reste fortement dégradé et instable, continue d'entraîner une hausse des dépenses de la Ville. Si les prix de l'énergie ont relativement baissé ces derniers mois, ils restent toutefois 3 fois plus élevés qu'en 2022, ce qui impacte fortement le budget municipal. Le budget est également contraint par les dépenses liées à la masse salariale, puisque les mesures décidées en 2023 vont provoquer une hausse de 1 million d'euros sur les dépenses de fonctionnement de la Ville en 2024.



Les prix  
du gaz restent 3 fois plus  
élevés qu'en 2022

↑  
**+ 300 %**  
coût gaz  
depuis 2022

Les prix du gaz baisseront de 30% en 2024, tout en restant 3 fois plus élevés qu'en 2022.



Les prix  
de l'électricité  
ne devraient pas diminuer

↑  
**+ 100 %**  
coût électricité  
depuis 2022



Hausse  
de la masse salariale liée  
aux mesures nationales

↑  
**+1 million d'euros**  
pour 2024

Cette augmentation est liée à l'impact des mesures nationales décidée en 2023 : revalorisation du point d'indice, revalorisation du SMIC, hausse de 5 points d'indice pour l'ensemble des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

# NOTRE GESTION RIGOUREUSE NOUS PERMET DE :

## RÉDUIRE NOTRE DETTE

En 2024, la Ville remboursera près de 6,6 millions d'euros de dette et ne souscrira que 5,5 millions d'euros d'emprunt nouveau ; soit un désendettement de + 1,1 million d'euros. Malgré un contexte économique difficile, la Ville poursuit donc son désendettement. Engagé en 2014, la dette est passée de 75 millions d'euros à 57,7 millions, soit **plus de 17 millions d'euros de désendettement en 10 ans**.

Une baisse de  
**17 MILLIONS D'EUROS**  
de notre dette depuis 2014



## NE PAS AUGMENTER LES TAUX D'IMPOSITION MUNICIPAUX

Notre gestion rigoureuse de nos dépenses nous permet de ne pas faire peser sur les Chellois les effets d'une situation économique compliquée. **Nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition municipaux.**

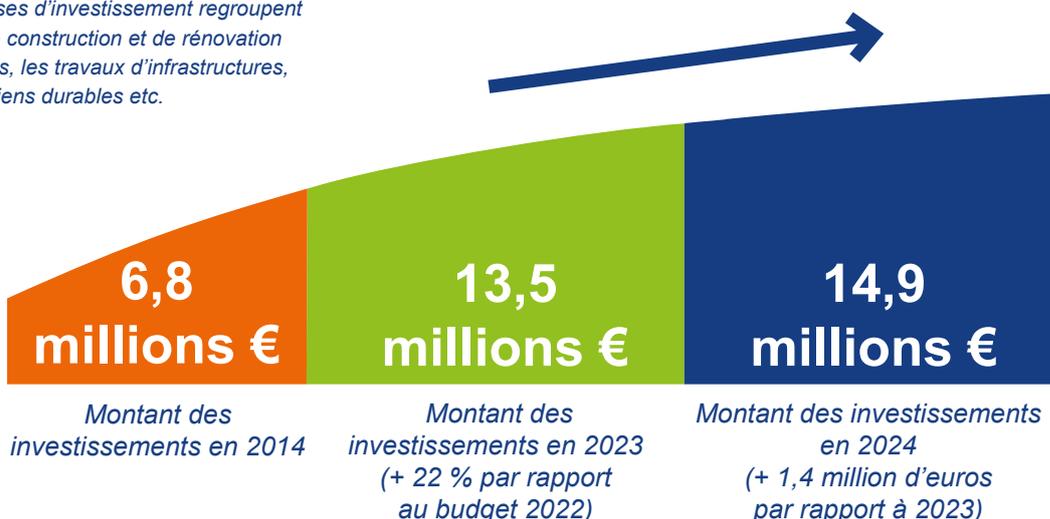
POUR LA  
**10<sup>e</sup> ANNÉE**  
**CONSÉCUTIVE**

**0 %**  
d'augmentation  
des taux municipaux

## INVESTIR DANS DES PROJETS UTILES

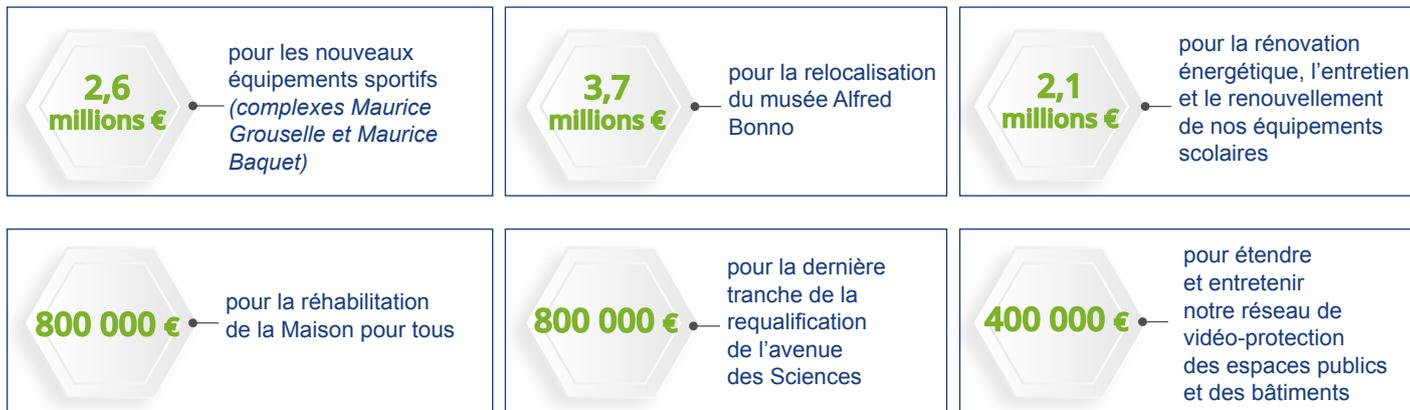
Pour continuer de maîtriser notre budget, nous allons privilégier, en 2024, la poursuite des projets déjà lancés, les investissements\* les plus à même de générer des économies rapides et pérennes de fonctionnement ou ceux bénéficiant d'un fort taux de subventionnement.

*\*Les dépenses d'investissement regroupent les coûts de construction et de rénovation de bâtiments, les travaux d'infrastructures, l'achat de biens durables etc.*



## EN 2024, NOUS CONTINUONS D'INVESTIR POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE À CHELLES

Réussite scolaire, sécurité, équipements publics, entretien de la voirie, Grand plan **Chelles nature 2030**, culture... Fidèles à nos engagements, nous poursuivons nos investissements pour améliorer la qualité de vie dans notre ville.



### PLUS DE 30 MILLIONS DE SUBVENTIONS OBTENUS POUR RÉALISER NOS PROJETS

La Ville maintient en 2024 un programme d'investissement ambitieux de près de 15 millions d'euros. Depuis 2016, le montant total des subventions, en provenance du Département, de la Région ou de l'État, représente plus de 30 millions d'euros. **Zoom sur les dernières subventions les plus importantes :**



1,2  
million €

pour la rénovation énergétique des écoles Louis Pasteur et Alexandre Bickart



1  
million €

pour la requalification de la Maison pour tous et de l'avenue des Sciences, la mise en accessibilité des écoles Alexandre Bickart, Claude Chappe et Docteur Roux dans le cadre du contrat d'aménagement régional 2023-2025



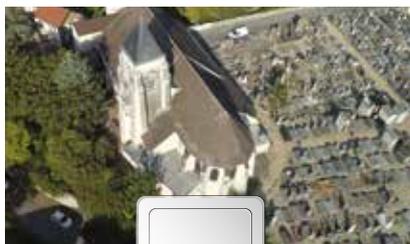
1  
million €

pour la relocalisation du musée Alfred Bonno



700 000 €

pour les nouveaux équipements du complexe Maurice Grouselle



350 000 €

pour la requalification des allées des cimetières



215 000 €

pour la création d'une piste de pumtrack et de 6 terrains de basket 3x3 au complexe Maurice Baquet

[WWW.CHELLES.FR](http://WWW.CHELLES.FR)

